

FG

ARRETE n°2023A-A1230

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise

Le président de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-076 du 25 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion ;

ARRETE

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne au titre de l'année 2023, au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux :

- BUSSEY Nicolas
- VIDAL Franck

Article 2 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : L'inscription sur liste d'aptitude est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article 44 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet :
 - d'un recours gracieux auprès du Président,
 - d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification, devant le Tribunal Administratif de Grenoble : 2 place Verdun 38022 GRENOBLE Cedex.
- Informe que le présent arrêté est transmis :
 - à Monsieur le Représentant de l'Etat

Le 01/06/2023

Le Président, par délégation
Séverine BOUIT
Vice-Présidente
Déléguée aux Relations Humaines